

## La TEOM aujourd'hui

Aujourd'hui, votre taxe foncière inclut la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**. Cette taxe dépend à 100% de votre base fiscale, sans lien avec la quantité de vos déchets.

Pour un système plus juste et encourager à réduire ses ordures, 20% de cette taxe vont dépendre de vos ordures ménagères (80% de votre taxe restent inchangés).

**Moins vous allez sortir votre bac d'ordures ménagères (seulement le bac vert), plus vous allez maîtriser votre taxe !**



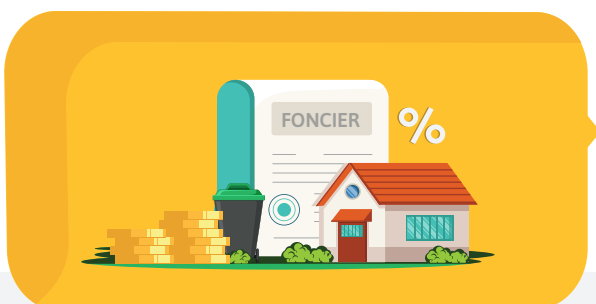
**Pour s'approprier ce nouveau mode de fonctionnement, nous allons lancer une période test d'Avril à Septembre 2024 !**

Vous trouverez plus d'informations sur [www.cc-coteauxbellevue.fr/teomi](http://www.cc-coteauxbellevue.fr/teomi) (Simulateur de coûts, solutions de tri, contacts).



En 2025, ce nouveau fonctionnement de gestion des Ordures Ménagères sera officiellement en place et actif.

**Vous bénéficierez d'un site pour suivre le nombre de fois où votre bac a été collecté !**



## La TEOMi demain !



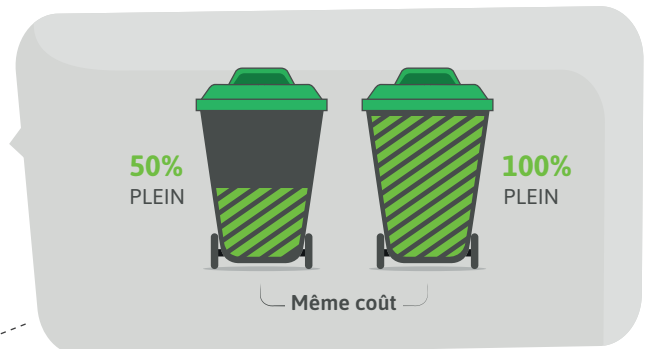
### Pourquoi la TEOMi ?

Le coût du traitement et de valorisation des déchets est de plus en plus lourd chaque année : le montant de la taxe liée à son activité est décidée à l'échelle nationale, et la Loi de finances prévoit qu'elle soit doublée entre 2019 et 2025.



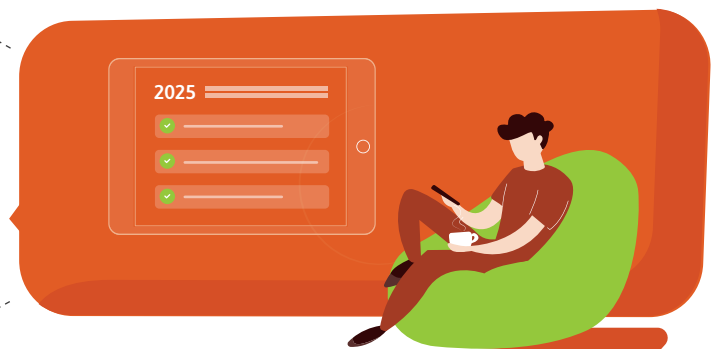
### Chaque levée de votre bac plein sera comptabilisée.

Si vous jetez vos ordures ménagères dans un point d'apport collectif, vous devrez utiliser un badge !



Vous triez, vous compostez, vous réemployez, vous évitez le gaspillage... votre poubelle d'ordures ménagères est moins volumineuse et vous pouvez sortir votre bac d'OM moins souvent.

**Vous serez acteur de votre quantité de déchets et donc d'une partie de votre taxe.**



**En 2026, quand vous recevrez votre taxe foncière, vous pourrez voir le montant de votre TEOMi,**

qui tiendra compte du nombre de fois où vous avez dû sortir votre bac d'ordures ménagères en 2025. Vous n'avez sorti votre bac que quand il était plein ? Vous ne l'avez donc pas sorti toutes les semaines : votre taxe en tiendra compte !



**Mieux consommer, mieux trier, mieux composter, pour jeter moins et créer moins d'ordures ménagères, c'est positif pour tous.**